

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 21/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six

le : samedi vingt-et-un mars à neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant : le 16/03/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, BESSON-MAGDELAIN Cécile, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, MIEUSSET Sonia, PUIS Xavier, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARTEAU Delphine, PENHOUËT Anthony, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, MARGOLLIET Régis, LAURENT Camille, BERTOLA Nicolas.

ABSENT : LEDERER Wendy.

PROCURATION : LEDERER Wendy à BERTOLA Nicolas

Madame Camille LAURENT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026 03 08 Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. AVOUAC Boris : 15

M. AVOUAC Boris a été proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

La secrétaire, Camille LAURENT

